



Edité le : 09/07/2020

Rapport d'analyse Page 1 / 2

MAIRIE DE SAINT SAUVEUR EN RUE

1 PLACE DU 8 MAI 1945  
42220 ST SAUVEUR EN RUE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Identification dossier :	LSE20-90551				
Identification échantillon :	LSE2007-16924-1	Analyse demandée par :	ARS Loire Santé et Environnement		
N° Analyse :	00194497	N° Prélèvement :	00168611		
Nature :	Eau de distribution				
Point de Surveillance :	BOURG ST SAUVEUR EN RUE	Code PSV :	0000001381		
Localisation exacte :	, LE BOURG maison de retraite robinet blanchisserie				
Dept et commune :	42 SAINT SAUVEUR EN RUE				
UGE :	0164 - AEP SAINT SAUVEUR EN RUE				
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION				
Type de visite :	D2	Type Analyse :	D2		
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE SAINT SAUVEUR EN RUE 1 PLACE DU 8 MAI 1945 42220 SAINT SAUVEUR EN RUE		Motif du prélèvement :	CS	
Nom de l'installation :	ST SAUVEUR EN RUE	Type :	UDI	Code :	001047
Prélèvement :	Prélevé le 03/07/2020 à 08h37 Réception au laboratoire le 03/07/2020 Prélevé par CARSO LSEHL / COTTIER Vincent Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage non CARSO-LSEHL				

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 03/07/2020

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<i>Anions</i>							
Nitrites	4202	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.50	#
<i>Métaux</i>							

.../...

Edité le : 09/07/2020

Identification échantillon : LSE2007-16924-1

Destinataire : MAIRIE DE SAINT SAUVEUR EN RUE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Chrome total	42D2	< 5	µg/l Cr	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50	#
Fer total	42D2	20	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200	#
Cadmium total	42D2	< 1	µg/l Cd	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	#
Antimoine total	42D2	< 1	µg/l Sb	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	#
<b>COV : composés organiques volatils</b> <i>Solvants organohalogénés</i>							
Chlorure de vinyle	42D2	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.5	#
Epichlorhydrine	42D2	< 0.05	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.1	#
<b>HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques</b> <i>HAP</i>							
Benzo (b) fluoranthène	42D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Benzo (k) fluoranthène	42D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Benzo (a) pyrène	42D2	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.010	#
Benzo (ghi) pérylène	42D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	42D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Somme des 4 HAP quantifiés	42D2	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.100	
<b>Composés divers</b> <i>Divers</i>							
Acrylamide	42D2	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1	#

42D2 ANALYSE (D2) EAU DE DISTRIBUTION (ARS42-2017)

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Lea SOUVIGNET  
Ingénieur de laboratoire

